



# *Le Bulletin Municipal de Frise*



Chers concitoyens et amis de Frise,

Le bulletin municipal de Frise qui relate l'année 2021 pourrait faire l'objet d'un copier-coller avec 2020 ; le vivre ensemble étant presque impossible.

Les annulations d'évènements, de sorties, de projets, le fait de s'isoler, la perte de confiance, tout cela génère des attitudes plus individualistes. C'est un constat et il faudra gérer cela demain.

Pour la plupart d'entre nous, le fait de s'être fait vacciner a permis, je pense, de limiter les dégâts. Les protections et les gestes barrières restent vivement conseillés. Chacun doit continuer à appliquer le maximum de protection avec l'arrivée des variants qui remettent tout en cause. Nous devons suivre les consignes de l'ARS en matière de santé.

L'année a été chargée de travail pour le montage du projet de réhabilitation du commerce de proximité, la Sarcelle, avec le concours du Conseil Départemental de la Somme, du Conseil Régional des Hauts-de-France, de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot et de l'Etat.

De plus, un repreneur a été trouvé. Tout cela est concrétisé et nous avançons !

La réalisation se fera en cette année 2022 pour une ouverture au début de l'été.

La commune s'est portée acquéreuse du terrain situé derrière la maison anciennement « Monier » afin de réaliser un parking accédant à la Sarcelle.

Nous avons réalisé des devis pour la toiture de l'église et pour d'autres travaux tels que l'huissierie, les vitraux, les plâtres, etc... C'est un dossier important où nous avons besoin de concours comme pour la Sarcelle afin d'obtenir des subventions à hauteur de 80% du coût du projet.

Nous avons effectué dans le Coulot Bertin un élagage d'arbres devenus trop dangereux mais aussi pour remettre plus de clarté dans les lots. Les conditions de broyage et d'enlèvement ont été difficiles, liées aux conditions climatiques. L'entreprise doit nettoyer le chemin.

L'élagage d'un énorme peuplier situé derrière la propriété de Mme Huguette Lanciaux sera effectué. Pour le parking, nous devons nettoyer et nous laisserons les arbres maîtres. Le sol sera naturel en stabilisé dans le respect de l'environnement (pas de tarmac).

Au niveau du Conseil Municipal, après une année de mandat dans des conditions particulières liées à la pandémie, chaque conseillère et conseiller a pris sa place, ce qui a permis cette année quelques réalisations : le Marché de Noël, le Repas des Aînés, le Noël des enfants : une réussite !

Merci à Thibaut, notre employé communal pour sa disponibilité, l'entretien et le fleurissement du village.

Merci à Julien, notre secrétaire de mairie pour sa disponibilité et l'ensemble du travail réalisé, notamment pour le montage et le suivi des demandes de subventions qui fut un moment fort de cette fin d'année 2021.

Le Comité des Fêtes avec son jeune président Allan et tous ses membres et acteurs ont donné de leurs personnes pour le bien de tous. Merci à eux et félicitations !

Dans le bulletin, vous aurez plus de détails sur l'année écoulée avec des points importants tels que les nouveaux containers.

Il ne me reste, Madame Monsieur, chers amis, qu'à vous souhaiter une excellente année 2022

SANTE, OPTIMISME, ESPOIR, BORDEE DE SOLIDARITE



**Comité de Rédaction :** Marjorie Dieu, Bernard Lenglet, Michel Randjia, Julien Seraffin, Guillaume Thevenin

**Impression :** Imprimerie Vaillant

**Crédits photos :** Marjorie Dieu, Bernard Lenglet, Jennifer Limon, Luc Parin, Michel Randjia, Julien Seraffin, Alice Trebaux

## LA DEFINITION D'UN PROJET DE REHABILITATION POUR LA SARCELLE



Le projet porté par la commune consiste en la réhabilitation de l'ancien café-restaurant, la Sarcelle, qui était le dernier commerce du village. L'immeuble a été acquis par la commune en 2020 et l'objectif est de remettre en état et aux normes l'immeuble pour une ouverture prévue à l'été 2022 (café-restaurant-épicerie-vente à emporter).

Forte de l'attractivité du tourisme vert et de loisirs (véloroute, étangs, sites naturels, etc...), la commune de Frise se trouve également à un carrefour d'activités avec la proximité de l'autoroute, de bassins d'emplois et du futur Canal Seine-Nord-Europe.

La réouverture d'un commerce de proximité aura pour effet de redynamiser l'attractivité du territoire, de proposer aux habitants un service essentiel avec l'ouverture notamment d'une épicerie, qui a fait l'objet de demandes explicites et permettre de proposer un service de restauration avec la présence d'un potentiel de clientèle intéressant avec la présence de gîtes, de chambres d'hôtes et de trois campings sur le territoire de la commune.





Les travaux concernant l'immeuble (commerce au rez-de-chaussée et logement à l'étage) sont de plusieurs ordres:

- Démolition – Gros œuvre
- Charpente – Couverture
- Menuiserie extérieure
- Aménagement intérieur
- Placo – isolation
- Carrelage
- Sanitaires – chauffage
- Electricité
- Peinture de la façade
- Assainissement



Afin de mener à bien ce projet, le Conseil Municipal, après étude des différentes offres, a décidé de confier la maîtrise d'œuvre au Bureau d'Etudes Techniques MROZ basé à Albert. En coordination avec le maître d'œuvre, plusieurs réunions ont été organisées avec les financeurs et partenaires afin de procéder à une étude de faisabilité du projet, à l'estimation des travaux et au ciblage des financements pouvant être sollicités pour cette opération.

Depuis le mois de septembre 2020, les rencontres avec les financeurs ont permis de consolider le contenu du projet dans sa globalité et la sollicitation d'un montant de subvention correspondant à environ 80 % du coût des travaux hors taxe. Le coût TTC des travaux avoisine le montant de 400 000 €. La commune aura vocation à percevoir la compensation au titre de la TVA.



Ce projet ambitieux et la réouverture très attendue d'un commerce au cœur du village ont séduit M. Franck POIX qui a été désigné par le Conseil Municipal pour exploiter le commerce en qualité de repreneur.

En plus des investissements consentis par la commune, le repreneur a prévu d'investir dans le matériel de cuisine, le mobilier et la décoration. La commune avait à cœur également de laisser une marge de manœuvre au repreneur dans la constitution du cadre de l'activité, ce qui a été privilégié à une formule « clés en mains ».

La motivation et l'approche sérieuse de M. POIX a été décisive dans ce choix. Il sera locataire de l'immeuble dès que les travaux seront achevés.

Nous espérons que le commerce soit prêt à ouvrir à la fin du premier semestre 2022 et redevienne un lieu de convivialité incontournable du village.

## LES FORMATIONS NUMERIQUES

somme  
*Numérique*

Dans le cadre du développement des technologies numériques, la commune s'est positionnée en 2021 sur quatre demi-journées afin de proposer aux habitants une formation aux outils numériques.

Ce dispositif mis en place par le Syndicat Mixte Somme Numérique et financé par la Communauté de Communes au titre de l'inclusion numérique a connu un franc succès ; une trentaine de communes aillant répondu favorablement à la proposition.

Ainsi, les mercredi 16 et 23 juin et les mercredi 10 et 17 novembre, Mme Alisson CHRETIEN, médiatrice numérique pour Somme Numérique, a animé une formation à destination des habitants intéressés et désireux d'apprendre ou de se perfectionner à l'usage des outils numériques (bureautique de base, démarches en ligne, etc...)

Nous la remercions vivement pour la qualité des proposés qui a fait l'unanimité parmi les participants et félicitons cette initiative visant à l'intervention dans les communes rurales



## LES COMMEMORATIONS DU 11 NOVEMBRE

Comme chaque année, les membres du Conseil Municipal et les habitants de la commune se sont réunis au Monument aux Morts pour célébrer l'Armistice du 11 Novembre 1918 et rendre hommage aux soldats tombés pendant le conflit de la Grande Guerre.



Pâques



# Halloween : des bonbons ou un sort ?



## Le Repas des Aînés

Cette année, en ce 7 novembre et malgré le contexte sanitaire, nos aînés ont pu se retrouver lors du traditionnel repas organisé par la commune et le comité des fêtes. Tout ceci avec présentation du pass sanitaire et dans le respect des gestes barrières pour la sûreté de tous.



*M. le Maire avec Madame CLEMENT, doyenne de notre village*



## Le Marché de Noël

Le 12 décembre 2021 a été organisé un marché de Noël réunissant des artisans locaux désireux d'exposer leurs productions. Cette manifestation a été une belle réussite. Merci au Comité des Fêtes !



## Le Noël des Enfants

En lieu et place du spectacle de Noël proposé chaque année, les enfants de la commune se sont réunis le dimanche 19 décembre 2021 pour la projection d'un film dans la salle des fêtes. À l'issue de la projection, un goûter est venu parachever l'après-midi avec la distribution de friandises.





## LE REMPOISSONNEMENT 2021



Le rempoissonnement des étangs de Frise s'est déroulé le samedi 27 novembre 2021 en fin de matinée. La pisciculture Vasseur est venue livrer la commande qui se compose de :

- 300 kg de carpes
- 200 kg de tanches
- 400 kg de gardons
- 150 kg de brochets

### **Des travaux à venir pour l'avenir de nos étangs**

Un groupe de travail « GEMAPI » (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) a vu le jour au sein de la communauté de communes. Il ressort des différents échanges que des travaux devraient intervenir prochainement sur les marais de Frise.



### **Avis aux amateurs de pêche:**

La commune loue tout le long de l'année des lots de pêche. N'hésitez pas à contacter la mairie ou consulter notre site internet

Avec la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi), il est nécessaire de se pencher sur le contenu de nos poubelles afin de concilier écologie et économies.

## Savez-vous ce que devient votre poubelle d'ordures ménagères (OM) après l'avoir déposée devant chez vous ?

Après le ramassage en porte-à-porte, son contenu est tout simplement enterré au centre d'enfouissement technique de Boves. Tel quel. Alors qu'une étude de l'ADEME montre que 88 % du contenu de nos poubelles OM est recyclable ou compostable. Verre, métal, plastique, textile, papier, cartons et biodéchets sont encore présents en quantité dans les poubelles alors que les filières de recyclage existent (sacs et bacs jaunes pour les emballages, points d'apport volontaire pour le verre, le papier et le textile, composteurs pour les biodéchets, 3 déchèteries,...). **De nombreuses solutions existent pour faire baisser le poids des poubelles.**

Il est à noter qu'il a été mis fin en 2021 au ramassage des encombrants devant votre porte. **Pensez à aller en déchèterie !**

## En déchèterie je trie et recycle

Déchets acceptés dans les bennes	Déchets acceptés dans les boxes	Déchets acceptés dans les bornes
 DÉCHETS VERTS  BOIS  CARTONS  AMEUBLEMENT  MÉTAUX  PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE  DÉBLAIS / GRAVATS  ENCOMBRANTS	 HUILES DE FRITURES  HUILES DE VIDANGE  BATTERIES  CARTOUCHES ENCRE  RADIOGRAPHIES  DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)  DEEE  LIQUIDES DE REFOUILLISSEMENT  PILES ET ACCUMULATEURS  LAMPES	 JOURNAUX / REVUES  VERRES  TEXTILES
<p>ça ne se recycle pas dans nos déchèteries</p>  EXTINCTEURS à déposer chez un spécialiste agréé  PNEUMATIQUES à déposer chez votre revendeur ou dans un garage  BOUTEILLES DE GAZ à déposer chez un revendeur (consigne)  AMIANTE / CIMENT à déposer chez un spécialiste agréé  MÉDICAMENTS à déposer en pharmacie  DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES à déposer en pharmacie	<p>déchets de professionnels</p> <p>éléments de carrosserie</p> <p>cadavres d'animaux</p> <p>carburant liquide</p>	<p>ordures ménagères</p> <p>moteurs</p> <p>objets trop volumineux ou trop lourds</p> <p>déchets représentant un risque pour la santé</p>

### Un constat

C'est en partant de ce constat et aussi parce que le poids des ordures ménagères ne cesse d'augmenter que l'Etat a décidé, suite aux préconisations de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, d'augmenter la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de 17 € la tonne en 2019 à 65 € la tonne en 2025. La TGAP est payée par la collectivité pour chaque tonne enfouie. En 2020, ce sont 11 040 tonnes qui ont été ensevelies dont, pour rappel, **88 % qui n'auraient pas dû l'être !** En 2025, sans changer nos habitudes, l'enfouissement de nos poubelles OM coûtera, à poids constant, 530 000 € de plus qu'en 2019. Il est donc temps de changer nos habitudes pour éviter la flambée des charges fiscales des foyers.

### Des changements pour une solution

La mise en place de la TEOMi est l'une des solutions à cet épineux problème. Pour rappel, ce n'est pas une nouvelle taxe qui se met en place mais une adaptation de la TEOM existante, qui est uniquement calculée sur la base locative du logement.

La TEOMi sera désormais calculée avec une base fixe de 80 % de la TEOM et 20 % de part variable (dite incitative) basée sur le nombre de présentation du conteneur d'ordures ménagères.

L'avantage de la TEOMi est qu'elle s'adapte puisque 20 % du montant sera désormais lié au nombre de personnes composant le foyer (qui définit la taille du conteneur) et des efforts réalisés pour faire baisser les OM.

### Et en pratique c'est facile

L'application pratique de la TEOMi est simple. Seule la levée du conteneur d'ordures ménagères est comptabilisée par le camion. Si vous triez déjà, vous avez fait le principal. Le guide du tri et de la déchèterie sont là pour vous aider. Nous sommes encore à une production de près de 250 kilos de déchets par habitant et par an sur le territoire du Pays du Coquelicot. C'est certes en-deçà de la moyenne nationale qui culmine à plus de 530 kilos par an et par personne, mais c'est encore beaucoup et nous rappelons que le meilleur déchet c'est celui qu'on ne produit pas. Par exemple, un Stop-Pub posé sur sa boîte aux lettres, c'est déjà 14 kg de déchets papier non-jetés.

### Une année pour se tester

2022 sera une année blanche, c'est-à-dire que les levées seront comptabilisées mais pas prises en compte. Première taxe foncière avec la part variable : octobre 2024, prenant en compte les relevés de 2023.

## CALENDRIER DES COLLECTES 2022

### FRISE

JOUR DE COLLECTE : **VENDREDI**  
(LES COLLECTES SONT ASSURÉES LES JOURS FÉRIÉS)



### LE TRI : DES SOLUTIONS À PORTÉE DE MAIN

Savez-vous que 88% des déchets retrouvés dans les conteneurs gris n'ont rien à y faire ? Avec les bons gestes, vous pouvez réduire la quantité de déchets dans votre conteneur et ainsi diminuer la quantité de déchets qui sera enfouie.

#### LE TRI CHEZ VOUS



##### DANS VOTRE CONTENEUR GRIS (DANS DES SACS)



LES DÉCHETS VÉGÉTAUX VONT PRÉFÉRABLEMENT DANS LES COMPOSTEURS



##### DANS VOTRE CONTENEUR JAUNE (EN VRAC)



UNE RÈGLE SIMPLE : JETEZ-Y VOS EMBALLAGES VIDES !

#### LE TRI DANS LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

##### CONTENANTS EN VERRE



##### JOURNAUX & PAPIERS



##### VÊTEMENTS

##### Les consignes à suivre

##### Vous pouvez déposer



Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30L)



Vos chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30L)



Ne déposez pas d'articles humides, ni souillés

Même usés, ils seront valorisés

MERCI

Que deviennent vos dons ?

#### LE TRI EN DÉCHÈTERIE

Déposez en déchèterie les autres types de déchets. Voici la liste des déchets autorisés :

- Cartons
- Déchets verts
- Encombrants
- Électroménagers
- Gravats
- Ferrailles
- Piles et batteries
- Huiles
- Lampes
- Peinture/radio...
- Ameublement/literie
- Bois



#### VOS DÉCHETS MÉNAGERS : CONTENEUR GRIS

Les fréquences de collecte sont inchangées dans votre commune. Avec la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi), ne sortez votre conteneur que lorsqu'il est plein.



#### VOS DÉCHETS RECYCLABLES : CONTENEUR JAUNE

La collecte est organisée une fois tous les quinze jours dans votre commune. Reportez-vous au calendrier ci-dessous pour sortir votre conteneur. Celui-ci n'est pas pris en compte dans la TEOMi.

JANVIER	14	28
FÉVRIER	11	25
MARS	11	25
AVRIL	08	22
MAI	06	20
JUIN	03	17

JUILLET	01	15	29
AOÛT	12	26	
SEPTEMBRE	09	23	
OCTOBRE	07	21	
NOVEMBRE	04	18	
DÉCEMBRE	02	16	30

#### VOS ENCOMBRANTS : EN DÉCHÈTERIE

Les encombrants doivent être apportés en déchèterie. Les trois déchèteries sont ouvertes selon le planning suivant :

	ALBERT	BRAY-SUR-SOMME	ACHEUX-EN-AMIÉNOIS
LUNDI	9H - 12H / 14H - 18H	14H - 18H	14H - 18H
MARDI	14H - 18H	FERMÉE	FERMÉE
MERCREDI	9H - 18H	14H - 18H	14H - 18H
JEUDI	14H - 18H	FERMÉE	FERMÉE
VENDREDI	9H - 18H	14H - 18H	14H - 18H
SAMEDI	9H - 18H	9H - 12H / 14H - 18H	9H - 12H / 14H - 18H
DIMANCHE	9H - 13H	FERMÉE	FERMÉE

Les services de la communauté de communes du Pays du Coquelicot sont à votre disposition pour répondre à vos questions concernant la thématique des déchets.

Afin d'améliorer la qualité des services publics et moderniser l'action publique, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Deux fondements juridiques encadrent la dématérialisation des actes :

- L'article L.423-3 du Code de l'Urbanisme, issu de la loi ELAN dans son article 62, qui prévoit que « les communes dont le nombre total d'habitants est supérieur à 3 500 disposent d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme ».
- L'article L. 112-8 du Code des relations entre le public et l'administration, qui dispose que toutes les communes doivent être en capacité de recevoir des saisies par voie électronique (SVE) selon les modalités mises en œuvre par ces dernières (mails, formulaire de contact, télé services, etc...)

Cette évolution des pratiques s'inscrit dans une dynamique de simplification et de transparence en collaboration avec le service instructeur de la communauté de communes. Chaque demandeur aura la faculté de déposer sa demande d'autorisation en ligne. C'est plus simple et plus rapide !

Depuis le 5 janvier, les usagers peuvent effectuer leurs demandes d'autorisation d'urbanisme dans iDE'AU : <https://ideau.atreal.fr/>

### ***Les bénéfices de la dématérialisation sont multiples :***

#### Pour les pétitionnaires, usagers ou professionnels

- Un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne, à tout moment et où que l'on soit, dans une démarche simplifiée
- Une démarche plus économique et plus écologique, et des économies sur la reprographie de documents en plusieurs exemplaires ou l'affranchissement de courriers recommandés
- Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier, à chaque étape de l'instruction

#### Pour les services des collectivités

- Une amélioration de la qualité des dossiers transmis, avec la suppression des étapes de ressaisie, source d'erreur
- Une meilleure traçabilité des dossiers et de leurs pièces et une coordination facilitée entre les services devant rendre un avis (administration et services consultés)
- Une meilleure qualité de service auprès des usagers, avec un recentrage des agents sur des activités d'animation, d'ingénierie et de conseil, grâce à la réduction des tâches à faible valeur ajoutée
- Une meilleure résilience des services en cas de fermeture des guichets physiques

**Pas d'inquiétude, les demandes au format papier seront encore acceptées.**



## L'ÉGLISE DE FRISE

Notre village a une origine très ancienne, avec dans les premiers temps, quelques modestes habitations de pêcheurs.

Aux premiers siècles apparurent des demeures gallo-romaines, plus imposantes, dont une située au fond de l'île de Frise. Il faut imaginer un territoire fortement boisé et la mise en place d'un défrichement progressif pour les premières cultures.

C'est ainsi qu'au fil des siècles, cette communauté de vie s'est organisée en se déplaçant plus au Sud, avec la première église connue sur l'emplacement du cimetière actuel. Cet édifice, dédié à Saint Pierre, a été restauré et agrandi à plusieurs reprises. On observe encore au milieu du XIXème siècle des restes des constructions primitives.

Vers 1860 il fut décidé, après avoir constaté les importants travaux de restauration à réaliser et la taille du bâtiment devenue insuffisante, de construire une nouvelle église, cette fois déplacée plus au Nord où se trouvait le centre du village. À la même époque, une nouvelle mairie et une école furent également construites.

Située exactement à la place de l'église actuelle, elle symbolisait une période plus faste qui, hélas, dura peu! Car rapidement après la guerre de 1870, la dégradation des relations entre les différents pays d'Europe aboutit au conflit mondial de 1914-1918.

La destruction par les obus et le feu de l'église, de même que les habitations (à l'exception d'une ou deux maisons) fut rapide, Frise étant situé sur le Front.

Courageusement, c'est à partir de 1920 et jusqu'au début des années 1930, après le retour des populations, qu'il y eut la reconstruction du village et l'édification de l'église que nous connaissons. Elle a aussi son histoire, puisqu'en juillet 1944 elle fut le témoin d'un moment de violence, avec l'arrestation et la déportation d'habitants de notre village vers les camps de concentration par la Gestapo d'Amiens accompagnée de troupes nazis.

Pendant des siècles, nos églises successives ont vu se succéder toutes les générations avec leurs joies et leurs peines. Souhaitons la paix à notre Monde.

Bernard Lenglet



Depuis maintenant deux saisons, la société de Chasse de Frise a été reprise par une jeune équipe du village.

La chasse est essentielle dans nos campagnes pour la préservation de la biodiversité et la régulation des ESOD (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts).

Cette année, les membres de la société ont lancé une opération de repeuplement de la perdrix rouge. Malheureusement, avec les problèmes de prédation, une mauvaise météo et la collision avec les véhicules, l'opération n'a pas eu le résultat souhaité.

Avec ce repeuplement, des opérations d'agrainage ont repris, ce qui est un bien pour toute la faune.

Deux membres ont également suivi une formation de piégeage pour la régulation des nuisibles sur le territoire.

Des interventions de régulation des corvidés ont eu lieu pour limiter les dégâts dans les cultures du village.

Un gros point noir: c'est l'explosion de la population de sangliers dans notre vallée qui cause de nombreux dégâts dans les cultures et un danger pour les automobilistes.

C'est pour cela que des battues intercommunales sont organisées chaque année réunissant les chasseurs de toutes les communes voisines pour essayer d'enrayer cette population.

Le 20 février 2021, à l'occasion d'une de ses battues, notre seule chasseresse a eu la chance de prélever un animal de 70 kg. Félicitations à Céline !

Guillaume THEVENIN,

Président de la Société de Chasse de Frise



## Recette des endives au saumon fumé

Pour 2 personnes :

- 4 endives
- 4 tranches de saumon fumé
- 200g de crème fraîche épaisse
- 2 gousses d'ail
- 100g de gruyère
- sel, poivre
- un peu d'aneth séché



1- Portez une grande casserole d'eau salée à ébullition.

2- Plongez les endives et faites-les cuire 10-15 min selon leur grosseur.

3- Égouttez-les et posez-les sur du papier absorbant pour retirer l'excédent d'eau.

4- Pendant ce temps, faites chauffer sur feu doux la crème dans une casserole.

5- Épluchez les gousses d'ail, retirez le germe et hachez-les. Ajoutez-les à la crème.

6- Râpez le gruyère et ajoutez-en la moitié dans la crème. Mélangez pour faire fondre.

7- Salez légèrement et poivrez.

8- Enveloppez les endives dans une tranche de saumon fumé.

9- Déposez au fond d'un plat à gratin.

10- Recouvrez de sauce.

11- Terminez par le reste de gruyère.

12- Faites préchauffer le four à 180°C et enfournez pour 20 min.

13- Ajoutez au moment de servir, un peu d'aneth.

*Bon  
Appétit*



Mots fléchés

fortuite- ment réparti- tions	↓	arrange rempla- cante	↓	bonne mesure mortelle	↓	commen- ce	↓	habitant dialecte celtique	↓	persévè- reras souhaite	↓	éléments de jeu sembla- ble	↓
bolets	→					entre- laces devinrent furieuses	→			entasse- ment chaîne de godets	→		
escro- queras	↓												
énoncera	→					courtois	→						absence de fonction
sortie de brancard	↓					brimades	↓						
								plante piquante calcium en chimie	→				
négation	→		première femme	→				imaginen	→				
défal- quée	↓		ascétique	↓				tanneras à l'alun	↓				
					équipai	→					bébés torrents	→	
					fait de l'effet	↓					fonderait	↓	
fausse	→							descend	→				
waons- lits	↓							très infatué	↓				obtenue
										continent oriental engrais animal	→		
		réunions	→									déchiffré	→
grandes envies	↓	serpen- tera	↓									saluts de cour	↓
						ruse	→						
						éventua- lités	↓						
manque- se de tricot	→					boite de nuit	→						
sanctifié	↓					vraies	↓						style d'orqa- nisation
					tondu mauvai- ses plaies	→				film ennuyeux temps d'études	→		
arrières de cous reste de moisson	→							matière de satin réunion étoilée	→				carte maî- tresse
								mot de liaison vieilles mesures	→		peur du cabot partie d'écluse	→	
		deman- das oiseau coureur	→								orient	→	
roue à gorge	↓												
						nommé	→			bénéfice	→		
						lettre	↓						cri d'afi- cionado
		saisisses	→									chanteur matinal	→
remises au diamètre	↓	quatre saisons	↓									convient	↓
										poilu	→		
mariés	→					élu du calen- drier	→			enfin placée	→		

Décès :

Mme Marie-Claude GENEST née MICHEL le 18 décembre 2021

Mme Roselyne PILLE née BOUCKENOOGHE le 1<sup>er</sup> janvier 2022

Naissances :

Noë LE ROL le 9 janvier 2021

Lolita FONTAINE le 30 septembre 2021

INFORMATIONS PRATIQUES

**Mairie**

Heures d'ouverture du secrétariat de mairie

Lundi : de 14h à 16h

Vendredi : 10h à 11h

Samedi : de 10h à 11h (Permanence de Monsieur le Maire)

Site internet de la commune : [www.commune-frise.fr](http://www.commune-frise.fr)

Téléphone : 03 22 84 46 45

Mail : [mairie.frise@wanadoo.fr](mailto:mairie.frise@wanadoo.fr)

Secrétaire de mairie : M. Julien SERAFFIN

**Services communaux**

Tarifs pour la location de la salle des fêtes

Pour les habitants de Frise	Pour les non-résidents
-----------------------------	------------------------

Printemps-Eté : 160 €	Printemps-Eté : 200 €
-----------------------	-----------------------

Automne-Hiver : 200 €	Automne-Hiver : 240 €
-----------------------	-----------------------

Capacité maximale approximative de la salle : 80 personnes

Cimetière

Concession: 1€/m<sup>2</sup> (durée : perpétuelle)

Urne au columbarium: 500 €

**Aides et octrois**

Aide à la rentrée scolaire : 77 € par enfant ou étudiant sur présentation du certificat de scolarité

Remboursement de l'intégralité des frais de cantine scolaire pour tout enfant scolarisé à l'école maternelle de Bray-sur-Somme

Colis des aînés offert aux plus de 65 ans en fin d'année

Cadeaux et chocolats offerts aux enfants à Noël

Chocolats pour les enfants à Pâques



**Vous souhaitez vous inscrire en vue des élections présidentielles et législatives de 2022 ?**

Plusieurs solutions existent:

- **en ligne**, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés. Cette nouvelle interface a été retravaillée par le ministère de l'Intérieur et la Direction de l'information légale et administrative des Services du Premier ministre (DILA) afin de rendre son utilisation plus facile pour tous ;
- **en mairie**, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669\*02 de demande d'inscription ;
- **par courrier** adressé à la mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669\*02 de demande d'inscription.

***Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. Les inscriptions sont possible dès à présent et jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle (jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives)***





**BONNE ANNEE 2022**

